

COMMUNE DE
LE CHATELARD EN BAUGES

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 mars 2023**

Réunion tenue en Mairie, salle des Garins, le 15 mars 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Vincent BOULNOIS, Maire.

En présence de :

Mesdames et Messieurs Caroline PETITE, Annie FAVIER, Christine FILLIARD, Jacqueline GINET, Pauline MATHIEU, Fanny VIDALENCHE, Vincent BOULNOIS, Francis AYMONIER, Benoit NICLOUD, Antoine PUZENAT.

Absents excusés : Frédérique GONTHIER (Pouvoir à Vincent BOULNOIS).

Il est procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Christine FILLIARD obtenant la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

1)- Intervention de Monsieur BALTY, sur la Fiscalité :

M. BALTY, qui travaille à la direction des finances publiques intervient pour nous expliquer le mode de calcul des taux d'imposition.

Il nous précise que nous perdons notre statut de commune défavorisée en raison d'un changement d'affectation des fonds destinés au SIVOM (Fond enfance-jeunesse). M. le maire annonce qu'il ne mettra pas le C.A. (Compte Administratif) au vote tant qu'une solution n'aura pas été trouvée.

M. BALTY informe également que le système comptable de la commune va changer de nomenclature (M57) en 2024. Cela va créer quelques changements notamment au niveau du chapitre des dépenses imprévues qui est supprimé.

Il rappelle enfin la nécessité de réunir la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) composée d'élus et d'habitants de la commune, et suggère de faire appel à un géomètre du cadastre pour aider à la mise en place de cette commission.

2)- Vote des taux :

Le maire propose de garder les mêmes taux qu'en 2022.

Soit : pour le Foncier bâti : 28,17 %
 pour le Foncier non bâti : 113,06 %
 pour la Taxe d'Habitation : 13,44 %

Vote : 0 contre 0 abstention 11 pour

3)- Intervention de Monsieur GIREL, Service Eau de Grand Chambéry :

M.GIREL nous présente la convention Eau Climat lancée conjointement par Grand Lac, Grand Chambéry et le CISALB pour engager les communes du territoire dans un plan d'adaptation au changement climatique pour une gestion vertueuse et exemplaire de l'eau. Il s'agit d'accompagner les communes qui le souhaitent.

Il rappelle l'importance de ce plan d'adaptation au vu du changement de climat notamment sur les Alpes et de la sécheresse qui y est plus de plus importante depuis les 20-30 dernières années, entraînant notamment un allongement des étiages. Le Chéran a ainsi été en alerte totale tout le mois de février 2023.

M.GIREL informe que plusieurs actions ont déjà été menées sur les Bauges permettant une réduction importante des fuites d'eau grâce aux travaux de la Source des Chaudanne au Châtelard. Ainsi que la sécurisation en eau des Bauges par le raccordement des sources de Chaudanne et Touvière. Le

puits de St Jean De La Porte a également été remonté à Plainpalais en secours des communes d'Arith, du Noyer et de Saint François.

Le conseil rappelle que la commune est en cours d'acquisition de récupérateurs d'eau pour l'arrosage communal et que Pauline MATHIEU et Jacqueline GINET ainsi que les agents concernés vont participer à une réunion d'information sur les moyens d'adapter les espaces verts et le fleurissement à ce changement.

4)- Convention Eau Climat sur l'économie de l'eau avec Grand Chambéry :

Le conseil propose 2 référents : Pauline MATHIEU et Fanny VIDALENCHE.

Vote : 0 contre 0 abstention 11 pour

5)- Point sur le refuge des Garins :

M. Francis AYMONIER annonce que les travaux au refuge des Garins vont débiter et que l'entreprise Berlin a été choisie pour prendre en charge la plomberie, car aucune entreprise n'avait répondu à l'appel d'offre pour ce poste. Les travaux commenceront par l'existant et l'extension se fera dans un deuxième temps. Les agents vont débarrasser le dortoir et changer le sol. M. AYMONIER propose également de se renseigner sur la pertinence de remplacer le poêle à bois actuel par un poêle à granulés. Après débat, il a été décidé que le poêle serait à la charge de la gérante.

6)- Avenant à la convention du CDG73 relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL – 2020-2022 :

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vote : 0 contre 0 abstention 11 pour

7)- Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Grand Chambéry (Avis du Conseil Municipal) :

M. le maire nous explique que le RLPi du Chatelard est calé sur celui du parc.

Mme Petite, soulève le problème des pré enseignes interdites dans le RLPi mais qui dans un village semble pertinentes pour indiquer les commerces non visibles de la route principale.

Le conseil décide d'ajourner le vote par manque d'éléments.

8)- Point d'information sur le Fond vert :

Le Fond vert est un dispositif mis en place pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Le conseil propose d'étudier la faisabilité d'un réseau de chaleur sur certains bâtiments communaux qui pourrait être en partie financé par ce dispositif et de finir l'éclairage public.

9)- Point communication :

M. Antoine PUZENAT rappelle la mise en route depuis quelques semaines de l'application « Panneau Pocket » permettant à la mairie de passer des informations aux habitants.

Un encart d'explication sera remis dans le prochain Castellardinois (Juin 2023).

10)- Informations générales :

M. le maire indique que les réservoirs vont être nettoyés aux dates suivantes : Montlardier le 3 mai, Les Garins le 10 mai et La Lavanche le 16 mai.

La secrétaire,
Christine FILLIARD



Le Maire,
Vincent BOULNOIS

